

DÉLIBÉRATIONS

n°2025-08-01



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Nombre de Conseillers	15
Nombre de Conseillers en exercice :	15
Date de la convocation	8 décembre 2025
Nombre de Conseillers présents :	10
Votants :	(dont 3 pouvoirs) 13

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Le quinze décembre deux mil vingt-cinq, à vingt heures et trente minutes, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Michel JARRASSIER, Maire.

Etaient présents : M. Michel JARRASSIER – Mme Brigitte LOUIS-DUPONT – Mme Karyn THIAUDIÈRE – MM. Jean-Pierre BINARD – Michel CARRETIER – Mme Maryvonne MOIGNER – MM. Jean-Michel AYRAULT – Vincent CHASTANET – Mme Nathalie DELURET – M. Anthony GABIROT.

Etaient excusées et représentées : Mme Karine MAUTRET (pouvoir à M. Jean-Michel AYRAULT).
Mme Céline LOUAIL (pouvoir à M. Michel JARRASSIER).
Mme Apolline FUMERON (pouvoir à Karyn THIAUDIÈRE).

Etaient excusés : MM. Serge RENAUD – Anthony THIMONIER.

Madame Nathalie DELURET a été désignée en qualité de secrétaire de séance par le Conseil Municipal (art. L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales - CGCT).

OBJET : Tarifs des salles 2026.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres, décide d'appliquer les tarifs suivants pour 2026 :

UTILISATEURS	SALLE MAIGRET		SALLE POLYVALENTE	
	1 jour du lundi au vendredi	Week-end	1 jour du lundi au vendredi	Week-end
Associations communales	80.00 €	110.00 €	180.00 €	220.00 €
Associations hors commune (hors thé dansant)	180.00 €	220.00 €	300.00 €	340.00 €
Thé dansant (associations hors commune)	-	-	-	850.00 €
Manifestation privée Commune	140.00 €	160.00 €	400.00 €	430.00 €
Manifestation privée hors Commune	180.00 €	220.00 €	450.00 €	520.00 €
Vin d'honneur / réception funéraire	80.00 € 1 jour du lundi au dimanche (chauffage compris)		180.00 € 1 jour du lundi au dimanche	
Manifestation départementale	-	-	300.00 €	340.00 €
Séminaire, congrès entreprise	400.00 €	500.00 €	600.00 €	700.00 €

AR Prefecture

086-218602761-20251215-2025_08_01-DE
Reçu le 16/12/2025
Publié le 16/12/2025

1/2

DÉLIBÉRATIONS

	SALLE MAIGRET	SALLE POLYVALENTE	
Forfait annuel (chauffage compris)			
Théâtre Ecole Privée	150.00 €	-	
Installation podium		120.00 € (tarif applicable à compter du 1 ^{er} septembre 2025.)	
Par 2 agents de la Commune	-		
Energie Electricité (à appliquer du 1 ^{er} octobre au 30 avril)		1 jour	2 jours / w-e
Manifestation Commune	20.00 €	30.00	40.00
Manifestation hors Commune	30.00 €	50.00	70.00
CAUTION	400.00 €	400.00 €	
	HALL SALLE MAIGRET	CLUB HOUSE	
Réception funéraire (sans repas)	50€ (chauffage compris)	50€ (chauffage compris)	

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres :

- **ACCEPTÉ** les tarifs tels que présentés ;
- **PRÉCISE** que les salles communales n'ont pas vocation à être louées ou mises à disposition dans le cadre d'activités commerciales ;
- **DÉCIDE** d'accorder une gratuité de salle par an aux associations communales (soit la Salle Maigret, soit la Salle Polyvalente). **Lors de la gratuité de la Salle polyvalente, le podium sera monté gracieusement par la Commune. En revanche, un forfait Energie-Electricité de 20 € sera appliqué.**
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document relatif à cette affaire.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.
Pour copie conforme.


La Secrétaire de séance



Nathalie DELURET



Le Maire,



Michel JARRASSIER

Voies et délais de recours : Le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de la présente délibération et informe que celle-ci peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication :

- d'un recours administratif (articles L.410-1 à L.411-7 du CRPA)
- d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Poitiers (articles R. 421-1 à R. 421-5 du CJA) ; délai initial de deux mois prorogé en cas d'exercice de recours administratifs préalables.

AR Prefecture

086-218602761-20251215-2025_08_01-DE
Reçu le 16/12/2025
Publié le 16/12/2025

2/2